COMMENT SOUSCRIRE?

123fcpi.com et 123fip.com

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

AROBAS FINANCE FCPI/FIP 54, rue de Clichy **75009 PARIS**

						e souscri	

- Modifié des frais d'entrées : exemple 0€ pour 1 part à 100 € avec 0% des frais d'entrée
- Le bulletin de souscription doit être signé avec la mention « lu et approuvé » (certains promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus)

N'oubliez pas de garder une copie en votre possession

□ Votre règlement par chèque

- Libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
- L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, n'établissez jamais votre chèque à notre ordre
- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur (chèque de société interdit!)

☐ Un justificatif d'identité en cours de validité de chaque signataire

- Une copie de votre carte nationale d'identité (recto/verso)
- les quatre premières pages de votre passeport

☐ Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de chaque signataire

- quittance de loyer
- facture de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone fixe, pas de facture de téléphone portable
- □ La fiche de renseignement « mieux vous connaître » : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle est couverte par le secret professionnel (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds.

Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale. Elle doit être mise à jour tous les deux ans.

☐ Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

□L'intégralité des documents légaux suivants au regard de la réglementation AMF

- La première page du document d'entrée en relation
 - Le document complet sur http://www.arobasfinance.fr/images/maj_pdf/arobasfinance_document_dentree_en_relation.pdf)
- le mandat de recherche de défiscalisation (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- la convention de réception / transmission d'ordres (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- la lettre de mission (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- le compte-rendu de mission (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 144 936 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Activité de démarchage bancaire et financier : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. Activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS), courtier de type B. Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP), catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : carte professionnelle numéro CPI 7501 2017 000 020 212 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n° RCPIP0461 de la société d'assurance spécialisée CGPA, sise au 125 rue de la Faisanderie, 75 016 PARIS. Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

54, rue de Clichy - 75009 PARIS Téléphone : 01 77 39 00 15 - Email : <u>info@arobasfinance.com</u> - <u>www.arobasfinance.com</u>





Conseils en Gestion de Patrimoine Conseils en Investissements Financiers

Document d'entrée en relation

Document conforme à la réglementation AMF

Cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Face à vous...





Je reconnais avoir reçu en main propre ou téléchargé le DER (disponible en téléchargement sur le bas de page)

Nom: Prénom:

Date:

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »):

La signature du présent document n'entraîne aucun engagement de votre part.



☐ Supérieur à 8 ans

Cette fiche de renseignements est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

Mieux vous connaître pour m	ieux vous accompagner
☐ Monsieur ☐ Madame	Etat Civil:
Prénom et Nom :	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)
Nom de jeune Fille :	☐ Veuf/Veuve ☐ Union Libre ☐ Séparé(e)
Nb d'enfants rattachés au foyer	Régime matrimonial : ☐ Communauté légale
Tel : Portable :	☐ Communauté Universelle ☐ Séparation de bien
Date et lieu de naissance :	☐ Autres, précisez :
Email confidentiel :	□Salarié □Prof. Libérale □Chef d'entreprise □ Artisan
Adresse :	□Retraité □Étudiant □Autre :
US Person	
Code Postal :Ville :	
Pays (si différent de France) :	Résident : □ Français □ Autre :
Êtes-vous une personne : politiquement exposée : ☐Oui ☐Non, un clier	
Etes-vous une personne : politiquement exposee : Lioui Linon, un clier	nt professionnel : Lioui Linon, un client averti : Lioui Linon
	TON FINANCIERE
Votre patrimoine est constitué de (plusieurs choix possibles)	
☐ Immobilier de jouissance (résidence principale, secondaires)	☐ Contrats Assurance-vie
☐ Immobilier de placement	☐ Liquidités
☐ Valeurs mobilières	☐ Autres, précisez :
2. Quel est le montant de votre patrimoine ?	
	4 000 000 6
☐ Moins de 800 000 € ☐ Entre 800 000 et	
□ Entre 2 570 000 € et 5 000 000€ □ Entre 5 000 000	et 10 000 000 € □ Supérieur à 10 000 000 €
3. Etes-vous propriétaire de votre résidence principale ?	I ☐ NON ☐ Crédit en cours
4. Êtes-vous redevable de l'impôt sur le revenu ? □ OU	I ☐ NON si oui, montant avant réduction :€
- A	
5. Êtes-vous redevable de l'IFI ?	I □ NON si oui, montant avant réduction :€
5. Êtes-vous redevable de l'IFI ? □ OU 6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équi	
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi	ibré □ Dynamique □ Offensif
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles)
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € □ Plus de 500 000 €
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € □ Plus de 500 000 €
6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs □ Salaires et pensions € □ Moins de 50 000 □ Revenus financiers € □ De 50 000 à 100 □ Revenus fonciers € □ De 100 000 à 20	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € □ Plus de 500 000 €
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € □ Plus de 500 000 €
6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs □ Salaires et pensions € □ Moins de 50 000 □ Revenus financiers € □ De 50 000 à 100 □ Revenus fonciers € □ De 100 000 à 20 Pour vous aider à répondre aux questions suivantes :	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € □ Plus de 500 000 €
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) € □ De 200 000 à 500 000 € 000 € □ Plus de 500 000 € 0 000 €
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) € ☐ De 200 000 à 500 000 € 000 € ☐ Plus de 500 000 € 0 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 %
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) € ☐ De 200 000 à 500 000 € 000 € ☐ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) Choix possibles De 200 000 à 500 000 € De 200 000 € Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 %
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) Choix possibles De 200 000 à 500 000 € De 200 000 € Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 %
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) ☐ De 200 000 à 500 000 € 000 € ☐ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) ☐ De 200 000 à 500 000 € 000 € ☐ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital
7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs Salaires et pensions Revenus financiers Revenus fonciers De 50 000 à 100 Revenus fonciers De 100 000 à 20 Pour vous aider à répondre aux questions suivantes : * Définition des niveaux de risques 1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie 2-Risque moyen pour saisir des opportunités 3-Risque élevé pour maximiser les performances 4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le investi Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) ☐ De 200 000 à 500 000 € 000 € ☐ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) ☐ De 200 000 à 500 000 € 000 € ☐ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) Comparison ☐ De 200 000 à 500 000 € De 200 000 € ☐ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement ☐ - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement ☐ - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement ☐ - 40 à + 60 % Prisque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL ONIAUX (plusieurs réponses possibles)
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré ☐ Dynamique ☐ Offensif choix possibles) Choix possibles De 200 000 à 500 000 € De 200 000 à 500 000 € Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL ONIAUX (plusieurs réponses possibles) Niveau de risque accepté*:
6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs □ Salaires et pensions € □ Moins de 50 000 □ Revenus financiers € □ De 50 000 à 100 □ Revenus fonciers € □ De 100 000 à 20 Pour vous aider à répondre aux questions suivantes : * Définition des niveaux de risques 1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie 2-Risque moyen pour saisir des opportunités 3-Risque élevé pour maximiser les performances 4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le investi Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIM 1. Valoriser votre capital Horizon d'investissement : □ Inférieur à 2 ans	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € 000 € □ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL ONIAUX (plusieurs réponses possibles) Niveau de risque accepté*: □ Faible
7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions ☐ Moins de 50 000 ☐ Revenus financiers ☐ De 50 000 à 100 ☐ Revenus fonciers ☐ De 100 000 à 20 ☐ Pour vous aider à répondre aux questions suivantes : * Définition des niveaux de risques 1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie 2-Risque moyen pour saisir des opportunités 3-Risque élevé pour maximiser les performances 4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le investi Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIM 1. Valoriser votre capital Horizon d'investissement : ☐ Inférieur à 2 ans ☐ 2 à 5 ans	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € 000 € □ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % crisque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL ONIAUX (plusieurs réponses possibles) Niveau de risque accepté*: □ Faible □ Moyen
6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs □ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € 000 € □ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL ONIAUX (plusieurs réponses possibles) Niveau de risque accepté*: □ Faible
6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs □ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € 000 € □ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 15 à + 20 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % crisque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL ONIAUX (plusieurs réponses possibles) Niveau de risque accepté*: □ Faible □ Moyen
6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs □ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € 000 € □ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement
6. Profil boursier: □ Prudent □ Défensif □ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs □ Salaires et pensions € □ Moins de 50 000 □ Revenus financiers € □ De 50 000 à 100 □ Revenus fonciers € □ De 100 000 à 20 Pour vous aider à répondre aux questions suivantes : * Définition des niveaux de risques 1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie 2-Risque moyen pour saisir des opportunités 3-Risque élevé pour maximiser les performances 4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le investi Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIM 1. Valoriser votre capital Horizon d'investissement : □ Inférieur à 2 ans □ 2 à 5 ans □ 5 à 8 ans □ Supérieur à 8 ans 2. Compléter vos revenus Horizon d'investissement :	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € 0 000 € □ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement - 5 à + 10 % Hypothèse de rendement - 40 à + 60 % risque de perte peut être supérieur au montant du capital engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL ONIAUX (plusieurs réponses possibles) Niveau de risque accepté*: □ Faible □ Moyen □ Elevé Niveau de risque accepté*:
6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équi 7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs ☐ Salaires et pensions	ibré □ Dynamique □ Offensif choix possibles) □ De 200 000 à 500 000 € 000 € □ Plus de 500 000 € Hypothèse de rendement

3. Optimiser la transmission de votre patrimoine							
Au profit de :	Н	lorizon de :	Niveau	de risque acce	pté*:		
☐ Conjoint		Inférieur à 2 ans	□ Faib	le ·			
☐ Enfants (s)		☐ 2 à 5 ans	☐ Moye	en			
☐ Autres(s) personnes (s) précisez :		3 5 à 8 ans	□ Elev				
		Supérieur à 8 ans		O			
4. Optimiser sa fiscalité : Horizon d'investissement	I						
En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de	de parts	s du fonds, vous acceptez de cons	server les	parts pendan	t toute la durée de		
	NON			parto portaari	t touto la dalloc do		
5. Investir en bourse	11011		•				
A horizon de :		Niveau de risque ac	rcenté*·				
☐ Moins de 2 ans		Niveau de risque accepté*: ☐ Elevé					
☐ Supérieur à 2 ans		☐ Maximum					
6. Préparer votre retraite		La Maximum					
A horizon de :		Niveau de risque ac	ccepté*:				
☐ Moins de 2 ans		□ Faible					
☐ Supérieur à 2 ans		☐ Moyen					
a capanical a 2 and		□ Elevé					
VOTRE CONNAISSANCE DES PLACEMEN							
Parmi les instruments financiers et les marchés indiqués ci-de			estimez a	avoir une conn	aissance suffisante		
pour prendre une décision d'investissement ou sur lesquels v	ous ave			14 / M ! / . ! /	12411:- /		
Produits / Marchés		Connaissance suffisante o	ou proau				
A Constant ODOVA of the Land		OUI		NO	N		
Actions ou OPCVM actions ou tracker							
Obligations ou OPCVM obligataires							
Produits structurés (dont certificats)							
Warrants, bons de souscription, droits de souscription							
Produits dérivés (options, futures, sur actions, sur taux, sur							
devises)							
Titres non cotés (PME, FCPI, FIP)							
OPCVM complexe (FCPR, FPCI)							
Marché au comptant							
Service à Règlement Différé (SRD)							
Marché libre ou Alternext							
Marchés étrangers							
1. Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un	□Oui			□Non			
conseiller ? 2. Déléguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs	□Oui			□Non			
mobilières ?							
3. Connaissances financières		□mauvaises		□bonnes	□très bonnes		
4. Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?		□Épargne		□Vente	□Autres		
		□Succession/Donation		bien			
				immobilier			
				□Cession entreprise			
lual oot l'élément qui vous a conduit à course vire des		1		, J Op.100	1		
uel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des our optimiser votre IR et/ou IFI ? (Plusieurs choses possibles)							
IRéduction fiscale lors de la souscription □Exonération fiscale lors du	rachat F	Tonnaissance du produit en queir de	áià couscrí	i t			
IAttrait pour l'innovation □Diversification □ Autres : lesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fisc	al attac	há à la souscription du produit vous	accento-	de prendre un	risque álevá sur la conit		
vesti et d'une non liquidité : <mark>□Oui □Non</mark> (non est une réponse incomp			, αυυσρισ2	. de prendre un	noque eleve sui le capil		
uel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des SCPI de rende			eurs chos	es possibles)			
lRendement □Revenus complémentaires □Retraite □Intérêt fiscal □							
e certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsa							
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
ntrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline égalem				-			
ée. Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prosp		* **			reconnais avoir obtenu l		
formations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je r	econnai	s que les informations ci-dessus sont	exactes e	ı sınceres.			
	SIC	GNATURE					
ignature(s) précédée(s) de la mention lu et approuvé Fait à			le				

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 Email : <u>info@arobasfinance.com</u> – <u>www.arobasfinance.com</u>

Lettre de mission (à retourner signée)

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI fiscales, PERP, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nuepropriété, GFV, GF...). Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Vous reconnaissez également avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet (conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

☐ Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

Votre horizon d'investissement pour cette opération

En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les documents de souscriptions de nos partenaires mais également sur nos différents sites (sites étant mis à jour régulièrement).

Vos objectifs fiscaux

☐ Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt sur les revenus.

☐ Vous souhaitez réduire le montant de votre IFI.

Notre intervention et notre suivi

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Spécificités FCPI / FIP: chaque année, nous mettons deux fonds en avant, sélectionnés sur des critères de niveau de marchés, de pourcentage de PME, d'efficience de la fiscalité, et également en rapport à nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements.

☐ Vous souhaitez choisir seul vos produits, ou suivez notre recommandation de l'année.

Calendrier

- Vous signez la présente lettre de mission.
- 2-3-Vous signerez notre compte rendu de mission.
- En fonction de vos besoins, nous vous répondrons par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous (si vous le souhaitez), ceci afin de valider la bonne compréhension du ou des produit(s), et également pour vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.
- Vous souscrirez aux produits que vous avez retenus.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec

la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis Accord des parties

au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au siège social.

Rémunération

Cette mission n'est pas rémunérée au titre de ces opérations d'investissement Mais en cas de souscriptions d'investissements, les droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions qui sont au maximum de 1.50% prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs et seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération directe est visible sur le mail de confirmation de souscription qui vous est joint sous 48H, les frais de gestion sont accessibles sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct. Certains produits peuvent être spécifique et enclenchera une facturation d'honoraire, le client en sera informé en amont dans une lettre de mission et un avenant au compte rendu de mission.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance. Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (Sofica, SCPI, FCPI, FIP...).

La présente lettre de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties

e(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères	, actuelles et conformes à la réalité.
Date :	
Le(s) Client(s) (nom et prénom):	Pour le cabinet Arobas Finance
Signature précédée de la mention « bon pour accord »)	Nicolas BAZINET

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

0

Compte rendu de mission (à retourner signée)

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers et en particulier en tant que conseil en investissements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI Fiscales, PERP, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Nous vous remercions de votre confiance.

Ce compte rendu de mission a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Au vu de votre questionnaire « Mieux vous connaître » et de la lettre de mission jointent, ayant pour objet de reprendre votre situation personnelle et patrimoniale afin de vous préconiser des solutions. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Rappel de vos objectifs fiscaux

☐ Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt sur les revenus.☐ Vous souhaitez réduire le montant de votre IFI.

Nos recommandations et notre suivi

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IR dans :

□ FCPI / FIP □ SOFICA □ Immobilier □ Girardin Industriel □ PERP □

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IFI dans :

□ Arts □ Nue-propriété □ GF(V) □ Vendre de l'immobilier □ Autres Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Pour l'ensemble de ces produits, et du montage correspondant vous reconnaissez :

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettre d'information.
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit.
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

Calendrier

- Vous avez signé la lettre de mission
- 2- Vous acceptez notre compte rendu de mission.
- 3- Nous vous proposons une liste de produits disponibles sur nos sites. Vous ☑ choisissez seul votre produit ou vous nous faite confiance sur notre sélection.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au siège social.

Rémunération

Ce compte rendu de mission n'est pas rémunéré au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions, qui est au maximum de 1.50%, prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération directe est visible sur le mail de confirmation de souscription qui vous est joint sous 48H, les frais de gestion sont accessibles sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV, aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (Sofica, SCPI, FCPI, FIP...).

<u>Durée</u>

Le présent compte rendu de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

Client(s) (nom et prénom) :

Pour le cabinet Arobas Finance (Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

Nicolas BAZINET

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO) sur OPC dont les OPCVM et sur souscriptions de FCPR / SCPI / parts de sociétés

Entre le(s) soussigné(s), Nom(s)		
D : 11// /)		

et agissant (conjointement) comme Client (s), désigne (désignons) :

AROBAS FINANCE, Société de transmission d'ordres de Bourse et Conseiller en Investissement Financier sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF. Société à Responsabilité Limitée au capital de 144 936€ dont le siège social est situé au 54, rue de Clichy - 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 424 317 162, représentée par : Nicolas Bazinet en sa qualité de Gérant majoritaire.

comme Conseil aux fins d'assurer la gestion des titres déposés sur le compte sus-désigné :

Préambule et objet de la présente convention

Arobas Finance, en tant que CIF sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF, est habilité à exercer une prestation de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC et sur la souscription de parts de FCPR, SCPI ou parts de sociétés, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission sur ordre(s) et/ou sur souscription(s). Cette prestation s'inscrit dans le prolongement de l'activité de conseil. Ainsi, par la présente convention, le Client accepte d'autoriser le Conseil à réceptionner et transmettre son/ses ordre(s) et/ou son/ses dossier(s) de souscription afin que celuici/ceux-ci soit(ent) traité(s) en bonne et due forme par la Société de

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation, ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 2 : Réception des ordres et prise en charge des souscriptions

2-1 Réception des souscriptions.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser sa/ses souscription(s), uniquement par courrier ou dépôt en mains propres, au Conseil en suivant la procédure de souscription fournie par le Conseil, et en vérifiant que les pièces à joindre sont complètes.

Votre souscription sera prise en charge par nos services si et seulement si le dossier est complet et il vous sera accusé réception sous deux jours ouvrés de sa prise en compte en vous informant des documents manquants ou non et des problèmes liés à votre souscription. Elle sera traitée en suivant notre procédure de traitement : horodatage, traitement des éventuelles erreurs, vérification de la concordance client, copie et scannage.

2-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné ou téléphone.

Le Client reconnaît avoir été informé que le Conseil est soumis à l'obligation professionnelle d'enregistrement des ordres passés par téléphone. Le Client autorise expressément ces enregistrements.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPCVM sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPVCM sur lequel porte l'ordre, la

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Toutes les formes d'enregistrements résultant des moyens de communication utilisés entre les parties, et notamment enregistrements téléphoniques et informatiques, ainsi que l'horodatage réalisé par le Client, sont admises comme moyens de preuve.

Article 3: Transmission des souscriptions 3-1 Réception des souscriptions.

A réception de la souscription émise par le Client, et dans la mesure où le dossier est complet, le Conseil transmettra le dossier à la Société de Gestion en question, en fonction des termes de l'ordre (dates, erreur(s) constatées(s)...).

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et déclare prendre en compte les délais postaux de façon à respecter les limites de souscriptions imposées par les sociétés de gestion.

3-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce

Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au RCS de Paris 424 317 162 et au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF. Activité de transaction sur immeublés et fonds de commerce : carte professionnelle numéro CPI 7501 2017 000 020 212 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n° RCPIP0461de la compagnie CGPA qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent, s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone.

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 4 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 5 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le Conseil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement des établissements prestataires.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 6 : Rémunération

6-1 Réception des souscriptions.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission de sa/ses souscription(s) effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Cas particulier des SCPI et d'autres produits : Certains produits n'ont pas de frais d'entrée et les sociétés de gestion rémunèrent au maximum 7% sur le montant de la souscription.

6-2 Réception des ordres d'OPCVM.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Le Conseil peut recevoir directement du dépositaire une rémunération proportionnelle aux frais de transaction facturés et uniquement s'il existe une convention entre le conseil et le dépositaire avec un maximum de 100% de droits d'entrés.

Le Conseil peut également recevoir de la société de gestion des OPCVM ou du dépositaire, une commission de gestion proportionnelle à

l'encours. Cette commission dépend de la nature des OPCVM concernés avec un maximum de 1.50%.

Le Client reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur de ces dépositaires, au moment de la signature du présent contrat.

Le Client est informé ou reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur dans la société dépositaire des comptes, au moment de la signature du présent contrat. Une copie des conditions générales et de la tarification pratiquée par le dépositaire est annexée au présent contrat si le conseil à une convention avec le dépositaire.

Article 7 : Obligation du Client

Le Client s'engage à observer les réglementations qui lui sont applicables. Le Client informera le conseiller de tout évènement pouvant substantiellement affecter sa capacité financière.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, seul le tribunal du siège du Conseil sera compétent.

Article 10 : Accès à l'information

Dans le cadre du respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé et accepte que tous documents et informations le concernant seront portés à la connaissance du Conseil. De même le Client autorise le conseil à recueillir directement auprès des dépositaires toute information qui lui paraîtrait utile dans le cadre de sa mission de conseil pour l'allocation des actifs de son portefeuille.

Le Client a pris connaissance que le présent contrat ne constitue en aucun cas un mandat de gestion conformément à l'article1.

Le client « Bon pour accord, Lu et Approuvé ».

Le Conseil « Bon pour Acceptation



MANDAT DE RECHERCHE « Défiscalisation »

ENTRE LES SOUSSIGNES:

□ Madame		Monsieur						
Nom :				Prénom:_				
Né(e) le :	/	/	à :					
Adresse :								
			Ci-a	près dénom	mé(e) le «	Mandant	».	

Et:

AROBAS FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 144.936 Euros, dont le siège social est situé 54, rue de Clichy - 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 424 317 162, conseiller en investissements financiers, membre de l'association professionnelle ANACOFI-CIF agréée par l'Autorité des marchés financiers, représentée par Monsieur Nicolas BAZINET, agissant en qualité de gérant

Ci-après dénommé(e) le « Mandataire »,

Ci-après dénommées, individuellement ou collectivement, la « Partie » ou les « Parties » au présent mandat de recherche (ci-après le « Mandat de Recherche »).

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Mandataire est le conseil habituel du Mandant en matière patrimoniale et de recherche d'investissement. Dans ce cadre, ce dernier a sollicité le Mandataire pour rechercher un ou plusieurs investissements dans des sociétés permettant ou non de bénéficier d'exonération d'ISF ou de réduction de droits de transmission (donation / succession) ou de réduction d'ISF ou d'IRPP (Impôt dur le Revenu), et ce dans le cadre d'un appel public à l'épargne ou non.

Le Mandataire précise que les opérations proposées ont un caractère strictement confidentiel et ne peuvent entraîner une souscription par le Mandant que par la seule intervention du Mandataire et ce, même au-delà de la date ci-après précisée. Les parties reconnaissent que le présent mandat représente une simple obligation de moyen à la charge du Mandataire, et, non une obligation de résultat.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- OBJET:

Par le présent Mandat de Recherche, le Mandant donne mandat au Mandataire, qui l'accepte :

- De rechercher pour son compte un ou plusieurs investisseurs permettant de bénéficier ou non d'exonération cité ci-dessus,
- De fournir toutes les informations et tous les documents jugés utile ou nécessaire à la réalisation du présent mandat, ainsi de garantir au Mandataire la régularité et l'exactitude du patrimoine et de la situation financière du mandant.

Ceci afin notamment d'optimiser sa situation patrimoniale. Les recommandations adressées au Mandant ne constitue en aucun cas un avis juridique ou fiscal sur la situation fiscal du client.

ARTICLE 2 - NON EXCLUSIVITE:

Le Mandant est libre de consentir à toute personne de son choix un mandant de même nature. Il n'est engagé en aucune façon par les propositions d'investissement que pourrait lui formuler le Mandataire et reste libre de donner ou non une suite favorable au(x) dossier(s) proposé(s) sans avoir à motiver son refus.

Fait à Le

En deux exemplaires dont un remis au Mandant qui le reconnaît.

Le Mandant

Signature précédée de « Bon pour mandat »

Le Mandataire

Signature précédée de

« Bon pour acceptation du mandat »

Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseil ler en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Activité de démarchage bancaire et financier: société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. Act ivité d'Intermédiaire en Assurance (IAS), courtier de type B. Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Pai ements (IOBSP), catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce: carte professionnelle numéro CPI 7501 2017 000 020 212 délivrée à Paris et portant la mention selon la quelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financièr e et Responsabilité Civile Professionnellen *RCPIP 0461dela compagnie CGPA, sise aux 125 rue de la faisanderie, CS 31666, 75773 PARIS Cedex. Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés: en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré au près de la CNIL sa détention d'informations collectées: récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

0

Le programme de fidélité d'Arobas Finance

en 4 questions

Comment ça se passe ?

Votre compte fidélité est valable pour tous les produits distribués par Arobas Finance (adhésion, versement programmé, versement libre).

Plus vous souscrivez, plus vous cumulez de points sur votre compte fidélité.

9 Et qu'est-ce que ça m'apporte ?

Chaque produit souscrit vous permet de cumuler un nombre de points différents en fonction du barème cidessous :

- SCPI de rendement ou fiscale / immobilier en direct : 100€ souscrit = 10 points
- FCPI/FIP/PME/Mandat de gestion : 100€ souscrit = 5 points
- Assurance vie / PERP / Madelin / Contrat de capitalisation : 100€ souscrits = 2,5 points
- Bourse (PEA / Compte titre) / PEE / PERCO : 100€ souscrits = 2 points
- Parrainage: 1000 points (sous conditions de souscription du filleul)

Remarques:

- Les retraits viennent diminuer votre crédit de point suivant le même barème (retrait de 100€ sur un contrat d'assurance vie = -2,5 points).
- Si les frais sur versement sont inférieurs ou égal à 1%, les points cumulés sont divisés par 2
- Si les frais sur versement sont nuls, aucun point n'est cumulé
- Modification des informations le 17/05/2018

3 Comment utiliser mes points ?

Votre cumul de point est transformable chèques Kadéos :

20 points « Arobas Privilège » = 1€ en chèque KADEOS

Vous pouvez demander la transformation du solde de vos points par tranche inférieure de 20€ une fois par an et ce à partir de 100€ de crédit.

4 Quel est mon nombre de points ?

Signature :

Vous pouvez recevoir le solde de vos points sur simplement demande par mail à <u>info@arobasfinance.fr</u>, Ce solde vous sera envoyé par mail à chaque confirmation de souscription.

complétées, datées et signées. Je soussigné Mr / Mme Privilège ». J'accepte ce jour les conditions spécifiée	souhaite adhérer aux programme « Arobas es ci-dessous quant à l'organisation du programme de fidélité. e reconduction annuelle. Chaque partie pourra résilier cette
Fait àl	9
L'adhérent, Mr / Mme	Pour Arobas Finance
Nom :	Nom : BAZINET
Prénom :	

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

Signature :

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 Email : <u>info@arobasfinance.com</u> – <u>www.arobasfinance.com</u>